



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que lors de l'assemblée régulière du conseil prévue le mardi 5 mai 2020 à 19 h, à huis-clos en application des recommandations émises par le Gouvernement du Québec dans sa lutte à la propagation du virus Covid-19, le conseil rendra une décision sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Demande pour la réalisation d'un projet d'agriculture urbaine au 10, rue Haché

Le propriétaire du 10, rue Haché souhaite obtenir l'autorisation de réaliser un usage non prévu au règlement de zonage, mais autorisé à certaines conditions en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (04-2020).

Ce projet consiste à mettre en place des espaces de culture maraichère, incluant une serre et des planches de culture, au 10, rue Haché pour y réaliser de l'agriculture aux fins de vente locale. Aucune vente sur place n'y serait autorisée pour éviter d'engendrer un achalandage dans ce quartier résidentiel.

La demande d'autorisation de l'usage conditionnel a pour objet de permettre la réalisation du projet au 10, rue Haché, selon les dispositions du Règlement sur les usages conditionnels 04-2020.

Toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires au conseil relativement à cette demande d'autorisation avant l'assemblée du 5 mai 2020, par courriel au info@ville.lasarre.qc.ca ou par la poste à l'attention du Service du greffe au 201, rue Principale, La Sarre (Québec) J9Z 1Y3.

DONNÉ À LA SARRE
CE 9 AVRIL 2020

Valérie Fournier
Greffière